

BAIL A FERME
Département de la Corse du Sud

Entre les soussignés

Monsieur / Madame
Et son épouse / époux
Domiciliés

BAILLEUR(S) d'une part,

ET

Monsieur / Madame
Et son épouse / époux
Domiciliés

PRENEUR(S) d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur / Madame cède(nt), par les présentes, à bail à ferme, à Monsieur / Madame qui accepte (ou acceptent solidairement entre eux) les immeubles dont la désignation suit :

| Commune | Section | N° | Lieux-dits | Contenance | Nature | Revenu cadastral |
|---------|---------|----|------------|------------|--------|------------------|
| | | | | | | |

soit une contenance totale de, l'état desdits immeubles étant décrit dans l'état des lieux annexé au présent bail.

Le présent bail est fait aux conditions suivantes, que les preneurs s'obligent à exécuter :

o DUREE DU BAIL

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives, qui commencent à courir le pour se terminer le..... à pareille époque.

.../...

o CONDITIONS

Pour tout ce qui concerne les obligations contractuelles, les deux parties déclarent d'en référer aux statuts du fermage, aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au contrat type de fermage départemental.

En outre, le preneur déclare mettre en valeur une superficie totale de
en nature de
en supplément de celle figurant au présent bail.

o MONTANT DU FERMAGE

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un fermage annuel de
..... euros.
(somme en € libellée en toutes lettres).

L'indice fermage de référence est de applicable à compter du

Conformément à la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le présent bail sera indexé chaque année sur la variation de l'indice des fermages national.

o ENREGISTREMENT

Le montant des droits d'enregistrement de ce bail est à la charge des preneurs qui s'y obligent.

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent bail, les parties déclarent s'en référer à l'arbitrage du tribunal paritaire des baux ruraux.

FAIT EN EXEMPLAIRES
à, le

LE BAILLEUR (1)

LE PRENEUR (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »